

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

PROTOCOLE SANITAIRE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'ensemble des équipes de RYAD AL MAARIFA vous souhaite une très bonne rentrée pour cette année particulière 2020-2021.

Vous trouverez ci-dessous les mesures sanitaires et organisationnelles mises en place pour accueillir les élèves, de la maternelle au lycée.



CONDITIONS ET REGLES D'ACCUEIL DES ELEVES EN PRESENTIEL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

1. Conditions afférentes à l'établissement :

- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel se fait de façon journalière et après chaque passage d'élèves aux toilettes.
- Une signalétique spécifique est mise en place et doit être respectée par tous.
- Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble du personnel et des enseignants au sein de l'établissement.
- Le maintien de la distanciation physique est respecté avec un marquage adapté de 1 mètre de distance.
- Les parents ne sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement que par l'entrée principale.

2. Conditions administratives pour inscrire les élèves en présentiel :

Les parents qui souhaitent que leurs enfants soient présents physiquement à l'école dès le début de l'année doivent établir une demande écrite, selon le modèle disponible diffusé par le M.E.N, et la déposer à l'accueil de l'établissement avant le 3 septembre 2020. Il est également recommandé de répondre en parallèle au questionnaire en ligne communiqué précédemment pour pré-réserver la place.



ACCUEIL DES ELEVES ET PROTOCOLE SANITAIRE

Ouverture des portails à partir de 7h45 jusqu'à 8h25 (8h30 début des cours) :

Les parents sont tenus de respecter le marquage de circulation au sol pour déposer les élèves :

- Une entrée avec des marquages tous les mètres (points rouges) pour attendre le tour de dépôt de l'enfant à l'entrée du portail.
- Une sortie pour ne pas croiser les parents qui déposent les élèves.

Nous attirons l'attention de tous les parents à ne pas rester sur les trottoirs et sur les voies routières de circulation afin de ne pas créer d'embouteillages et de mouvements de foule à proximité des entrées. Il est interdit de stationner devant les portails de l'école et nous recommandons de garer les véhicules un peu plus loin de l'établissement.

Les chaussures, les mains et les affaires des élèves sont désinfectés à l'entrée du portail, après la prise de température.

Du CE1 au CE4, les élèves doivent porter une visière, et du CE5 à la 2ème année du Baccalauréat, ils doivent porter une visière ET un masque.

-

L'accès direct de l'élève vers la salle de classe se fait en suivant la signalisation et le marquage au sol.

Il est recommandé de privilégier les cartables sans roulettes (pour éviter le transport par les roues des bactéries).

Les élèves doivent inclure dans le cartable une trousse sanitaire comprenant :

- Au minimum 2 masques supplémentaires de rechange.
- Un flacon de gel hydro alcoolique qui vient compléter les multiples lavages de mains quotidiens.
- Des mouchoirs en papier.



AMENAGEMENT ET ORGANISATION DES SALLES DE CLASSE

Les salles de classes ont été repensées pour accueillir 15 à 20 élèves selon la superficie des espaces :

- Distance de séparation d'un mètre entre les élèves.
- Sens de circulation dans la classe.
- Aération des salles.
- Interdiction d'échange d'objets personnels.
- Matériel pédagogique désinfecté plusieurs fois par jour.



RECREATION ET PAUSE DEJEUNER

1. Récréation : par groupe avec distanciation et gestes barrières.

Les horaires de récréation sont échelonnés par niveau, et chaque niveau se voit attribuer un espace dédié afin que les élèves ne puissent pas entrer en contact les uns avec les autres.

L'établissement comporte des espaces extérieurs suffisamment grands pour respecter la distanciation de 1 mètre entre chaque élève.

2. Pause déjeuner.

Le service de cantine est assuré pour les élèves inscrits. Les repas sont distribués aux élèves dans leur salle de classe. Il est possible, selon le climat, que les élèves par groupes restreints, déjeunent à l'extérieur, dans un espace aménagé à cette fin. Aucun élève ne pourra sortir de l'établissement pour le repas de midi.



LE TRANSPORT

Le transport est assuré tout en respectant les mesures sanitaires : effectif réduit, prise de température, désinfection, port du masque et/ou visière.



SORTIE DES ELEVES

Les horaires de sortie sont organisés en décalé :

- | | | | |
|---------------------|---------------------|---------------------------------------|----------------|
| | MERCREDI | | MERCREDI |
| • La maternelle | • La maternelle | • Le collège | • Le collège |
| ■ 16h00 | ■ 12H00 | ■ 1ASC – 16h15 | ■ 1ASC – 12H05 |
| • Le primaire | • Le primaire | ■ 2ASC – 16h20 | ■ 2ASC – 12H10 |
| ■ CE2 & CE5– 16h00 | ■ CE2 & CE5– 12h00 | ■ 3ASC – 16h25 | ■ 3ASC – 12H15 |
| ■ CE3 & CE4 – 16h15 | ■ CE3 & CE4 – 12h15 | • Le lycée | |
| ■ CE1 & CE6 – 16h30 | ■ CE1 & CE6 – 12h30 | ■ Tronc commun – 16h30 | |
| | | ■ Première Année Baccalauréat – 16h35 | |
| | | ■ Deuxième Année Baccalauréat – 16h40 | |

Le service de garde ne sera pas fonctionnel durant toute cette période exceptionnelle.

Pour réussir le protocole sanitaire, nous demandons à l'ensemble des parents de respecter les horaires pour éviter tout regroupement extérieur qui pourrait nuire à la santé de tous.



CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Suite aux directives du M.E.N, l'ensemble des parents ont pu sélectionner le type d'enseignement souhaité, présentiel ou virtuel, pour leurs enfants.

Il a été constaté que vous avez été nombreux à souhaiter un enseignement en présentiel. Dès lors, et tenant compte des aspects sanitaires, logistiques et organisationnels, les modalités d'enseignement se feront comme détaillées ci-dessous :

Chaque classe aura un emploi du temps comme les années précédentes. Quelque soit le type choisi (virtuel ou présentiel), les élèves auront le même volume horaire hebdomadaire.

- Pour les élèves ayant opté pour un enseignement 100% virtuel : la plateforme TEAMS de l'établissement sera opérationnelle et les élèves suivront les cours en direct avec ceux qui sont en classe. Une adresse Email et un mot de passe vous seront communiqués ultérieurement.

Les salles de classes seront aménagées dans le but d'apporter toute la qualité nécessaire à l'enseignement à distance.

- Pour les élèves qui ont opté pour le présentiel, et suite aux nombreuses demandes, l'ensemble des élèves auront un format d'enseignement alternatif, entre le présentiel et le virtuel :

Le groupe classe sera divisé en 2 sous-groupes (GR1, GR2) qui alterneront semaine A (lundi, mercredi, vendredi) et semaine B (mardi et jeudi), pour assurer une égalité dans les jours de présentiel et de virtuel.

Exemple : L'emploi du temps du groupe 1 de la classe X est étalé sur 2 semaines :

GR1 / Semaine A : classe présentielle : lundi mercredi vendredi

GR1 / Semaine A : classe virtuelle : mardi et jeudi

GR1 / Semaine B : classe présentielle : mardi et jeudi

GR1 / Semaine B : Classe virtuelle : lundi mercredi et vendredi

L'organisation des groupes 1 et 2 de chaque classe est établie selon l'ordre alphabétique et l'effectif de chaque classe. Aucune dérogation ne sera accordée d'un groupe à l'autre.



SEMAINE DE LA RENTREE

LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

- MATERNELLE
 - GRANDE SECTION : 9H-11H
- PRIMAIRE
 - CE1 : 14H-16H
 - CE2 : 11H-13H
 - CE3 : 8H30-10H30
- COLLEGE
 - 1ASC : 9H-11H
 - 2ASC : 12H-14H

MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

- MATERNELLE
 - MOYENNE SECTION: 9H-11H
- PRIMAIRE
 - CE4: 14H-16H
 - CE5: 11H-13H
 - CE6 :8H30-10H30
- COLLEGE
 - 3ASC: 9H-11H
- LYCEE
 - TRONC COMMUN: 12H-14H

MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020

- MATERNELLE
 - PETITE SECTION: 9H-11H
- LYCEE
 - 1ère ANNEE BACCALAUREAT: 9H-11H
 - 2ème ANNEE BACCALAUREAT:12H- 14H

Suite aux recommandations du M.E.N, l'ensemble des élèves peuvent assister physiquement à la rentrée, pour rencontrer leurs enseignants.

Pour ce faire, vous recevrez le nom de la classe et le numéro de la salle pour le collège-lycée.

Pour la maternelle et le primaire, vous devrez inscrire sur une étiquette ou un badge visible, le nom, prénom, et nom de la classe de votre enfant.

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves à leur salle de classe.

A partir du jeudi 10 septembre 2020, l'emploi du temps doit être respecté par tous les élèves en présentiel et en virtuel.